

# 6.5

## Interdictions

---

---

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **ESI Entertainment Systems Inc.**

Interdit à ESI Entertainment Systems Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 mai 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 9 août 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0196

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

#### **Voice Mobility International, Inc.**

Révoque la décision 2010-FIIC-0192, prononcée le 28 juillet 2010, adressée à Voice Mobility International, Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci a déposé ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 mars 2010.

La révocation est prononcée le 6 août 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0201